



<https://latribunelibre.com/emploi/chef-de-projets-risques-industriels-icpe-f-h-2>

Chef de projets Risques Industriels ICPE F/H

Qualifications

 VOTRE PROFIL

Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur ou Master en Environnement, vous justifiez d'une **expérience confirmée**, acquise idéalement en bureau d'études.

- Vous maîtrisez les méthodes et la réglementation liées aux risques industriels, vous êtes reconnu(e) pour vos capacités rédactionnelles et vous disposez d'une solide culture QSE.
- Vous maîtrisez les études de danger, les études de risques sanitaires et possédez de solides connaissances dans le domaine de l'air/santé/odeur.
- Une expérience en développement durable serait un plus.
- Votre expérience managériale vous permettra d'encadrer fonctionnellement une équipe projet.
- Curieux(se), autonome et rigoureux(se), vous appréciez le travail en équipe. Vous savez prendre des initiatives et vous mobiliser rapidement.
- Votre organisation et votre sens fort du service client et du résultat seront les garants de votre réussite.

Un bon niveau en anglais est requis (B2-C1) et des déplacements sont à prévoir.

Le déclic pour nous rejoindre

- **Un impact concret** : participez à des projets qui ont un réel impact sur la préservation de la biodiversité et la transition écologique.
- **Des valeurs fortes** : intégrer une entreprise où la RSE n'est pas qu'un slogan, mais une véritable boussole guidant nos actions.
- **Ensemble, propriétaires de notre avenir** : rejoignez une entreprise indépendante où votre engagement contribue directement à notre croissance et à votre propre réussite. Chez TAUW, nous sommes fiers d'être détenus à 100 % par nos collaborateurs !
- **Un développement professionnel continu** : évoluez au sein d'une

équipe d'experts passionnés, avec des opportunités de développement technique et de partage de connaissances.

- **Un cadre de travail épanouissant** : bénéficiez de 20 jours de RTT par an (en moyenne), d'une mutuelle prise en charge à 60%, de tickets restaurant, d'un PEE, de la prise en charge de 50% de vos abonnements de transports en commun.
- **Flexibilité et confiance** : télétravaillez jusqu'à 8 jours par mois selon notre accord d'entreprise, dans un cadre de travail basé sur un forfait de 206 jours.</p>